



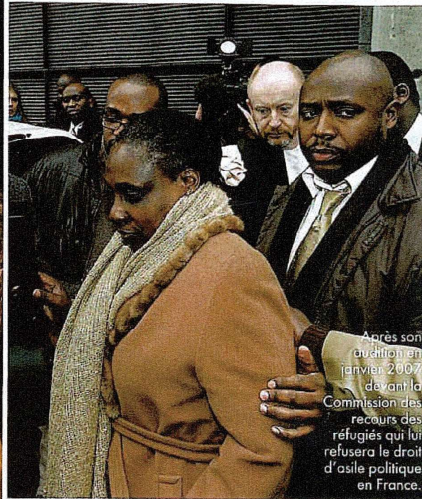
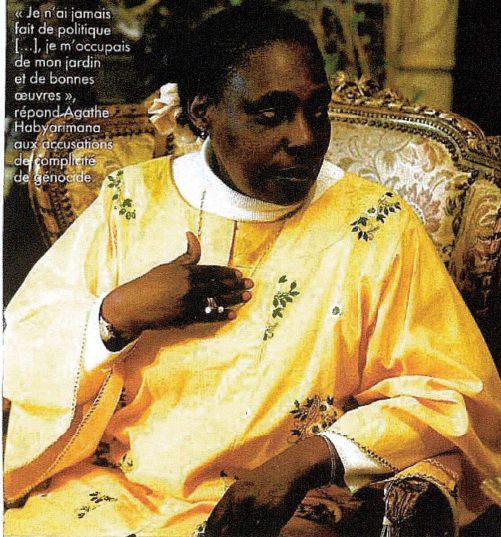
Hebdomadaire ☎ : 01 41 34 60 00
T.M. : 424 507 L.M. : 2 183 000

ELLE

VENDREDI 12 MARS 2010

elleinfohebdoactu

« Je n'ai jamais fait de politique [...], je m'occupais de mon jardin et de bonnes œuvres », répond Agathe Habyarimana aux accusations de complicité de génocide.



Après son audition en janvier 2007 devant la Commission des recours des réfugiés qui lui refusera le droit d'asile politique en France.

Pendant des années, Agathe Habyarimana née Kanziga, veuve du président rwandais Juvénal Habyarimana, aura vécu en banlieue parisienne un exil, sinon doré, du moins tranquille. Un temps révolu ? A 68 ans, elle est aujourd'hui placée sous contrôle judiciaire, après avoir été interpellée le 2 mars dernier par la police française, sur la base d'un ancien mandat d'arrêt international émis par les autorités rwandaises, qui l'accusent d'avoir participé au génocide de 1994, et demandent son extradition. Déjà, sa demande d'asile politique avait été retoquée en 2007 par la Commission des recours des réfugiés (CRR) au motif qu'il « existait des raisons sérieuses de penser qu'elle s'est rendue coupable de complicité de crime de génocide ». Une décision entérinée en appel par le Conseil d'Etat en 2009, mais après laquelle elle n'a pas quitté le territoire.

L'assassinat du président Habyarimana, dans un attentat contre son avion le 6 avril 1994 à Kigali, est désormais considéré comme « l'acte » déclencheur de la reprise de la guerre civile au Rwanda et du génocide des Tutsis. Trois jours après le décès de son mari, sa veuve sera exfiltrée par les forces françaises. Au plus fort des crimes de masse commis par les milices hutues qui, entre avril et juillet 1994, ont fait entre 800 000 et un million de morts tutsis et hutus démocrates, elle avait quitté le pays. Mais, avant, l'ex-Première dame rwandaise a-t-elle eu une responsabilité dans l'exacerbation de l'ethnisme du pouvoir en place ? Voire dans la structuration du « hutu power » dont les partisans jouèrent un rôle déterminant dans le déclenchement – et ce dès le lendemain de l'assassinat de son mari – du génocide contre les Tutsis ? Oui, affirment certains, dont le Collectif des parties civiles pour le

Rwanda qui a porté plainte, en 2007 devant le tribunal de grande instance d'Evry, contre l'ex-Première dame rwandaise pour « complicité de génocide et de crimes contre l'humanité ». Accusations qu'elle a toujours contestées. « Le dossier contre elle au Rwanda et en France est vide », a rappelé récemment son avocat M^r Philippe Meilhac. Soit. Cela suffit-il à réfuter les présomptions de la CRR et à nier le travail de nombreux historiens ? Selon divers ouvrages documentés, dont l'incontournable « Rwanda, de la guerre au génocide » (1), d'André Guichaoua, sociologue et expert auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), Agathe Kanziga-Habyarimana apparaît comme l'un des rouages essentiels de l'« Akazu » – clan de la famille Habyarimana, reposant sur les Interahamwe, milice hutue extrémiste, ou sur la Garde présidentielle – qui constituait le véritable pouvoir.

« La Première dame avait demandé à être consultée sur tout », assure un témoin (2) cité dans l'ouvrage d'André Guichaoua. « Sa force, analyse ce dernier, c'est qu'elle n'apparaît jamais officiellement. Elle ne donnait pas d'ordre écrit ni public, mais passait toujours par des intermédiaires. » Ce qui expliquerait, en partie, pourquoi le TPIR n'a

LA VEUVE MYSTÈRE

L'ex-Première dame du Rwanda, Agathe Habyarimana, est sous contrôle judiciaire. A-t-elle eu sa part de responsabilité dans le génocide ? Retour sur un personnage controversé.

jamais inquiété la veuve Habyarimana ?

Dans un entretien à ELLE publié en juin 2007, l'ex-Première dame rwandaise démentait formellement avoir jamais eu la moindre influence politique. « C'est une cabale contre moi, nous déclarait-elle alors. Je n'ai jamais fait de politique, j'étais une mère de famille paisible, je m'occupais de mon jardin, de mes poules et de bonnes œuvres. » Une position qu'elle n'a cessé de défendre devant le CRR et la justice. Et que vérifient actuellement les magistrats français chargés de ce dossier, si longtemps en sommeil. Aboutira-t-il ?

CAROLINE LAURENT-SIMON

(1) Editions La Découverte (février 2010).

(2) Témoignage complet disponible sur le site : www.rwandadela guerreaugenocide.fr